

Papeete, le 21 mars 2013

Inspection Pédagogique du 2nd degré

L'IA-IPR d'histoire et de géographie

VR/IP/CF n° 3211/2013 - 0199

à.

Affaire suivie par Yvette TOMMASINI IA-IPR d'histoire géographie Vice-Rectorat de Polynésie Française Rue Edouard Ahnne B.P. 1632 98 713 PAPEETE

Mesdames et Messieurs les professeurs d'histoire et de géographie s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements

TAHITI Polynésie française él : (689) 47 84 11

Objet : Lettre de rentrée 2013.

Tél: (689) 47 84 11

Chers collègues,

yvette.tommasini@acpolynesie.pf

En cette rentrée, je souhaite tout d'abord vous remercier vivement pour le travail de qualité mené lors de l'année scolaire précédente et pour votre engagement au moment des examens.

1, avenue des Frères Carcopino BP G4 98848 Nouméa Cedex Je tiens également à vous adresser tous mes encouragements pour cette nouvelle année qui s'annonce riche en réformes et en nouveautés.

Je suis très heureuse de poursuivre ce travail avec vous tous et grâce à l'action remarquable d'Isabelle AMIOT, correspondante de l'inspection.

Je vous adresse cette année une lettre de rentrée qui va me permettre de vous donner les grandes évolutions récentes de nos disciplines à tous les niveaux d'enseignement et de vous exposer les attentes de l'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie en matière d'orientation de travail.

Voici le point sur les évolutions majeures de nos disciplines :

1- Au collège :

Les nouveaux programmes adaptés pour la classe de 3^e entrent en vigueur à la rentrée 2013. Vous les trouverez en ligne sur le site disciplinaire (http://www.ac-noumea.nc/histoire-geo/spip/). Pour vous aider à les mettre en œuvre, je vous informe que la DGESCO a mis en ligne sur Eduscol des fiches « ressources pour faire la classe ». Des mises au point scientifiques, des propositions de travail se trouvent également sur le site académique. Un référentiel adapté en histoire et géographie pour les classes de 3^e à dispositifs particuliers (3^e prépa-pro, 3^e SEGPA, 3^e DP6, DIMA) est également en ligne sur le site disciplinaire. Ce référentiel concerne la série professionnelle du DNB à partir de la session 2013.

En lien avec le socle commun, je vous rappelle l'existence sur le site Eduscol du vademecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique (http://eduscol.education.fr/cid58268/vade-mecum-des-capacites-en-histoire-geographie-education-civique.html). Ce vade-mecum est composé de huit fiches (une fiche pour l'introduction et sept fiches pour chacune des grandes capacités « disciplinaires »). Chaque fiche propose une définition de la capacité, explicite son acquisition progressive par l'élève et donne un repère intermédiaire de cette acquisition au niveau 5e. Des situations d'apprentissage et d'évaluation complètent la fiche.

Les épreuves du DNB pour la session 2013 ont été profondément renouvelées. Pour l'histoire, la géographie et l'éducation civique, chacune des trois disciplines est évaluée. Elles font l'objet de questions et d'exercices obligatoires. Ces exercices sont de nature variée y compris d'ordre cartographique. L'exercice du paragraphe argumenté est remplacé par des questions dont l'une appelle un développement construit. Les candidats composent directement sur le sujet qui leur est remis. Pour compléter la présentation que j'en ai faite l'an dernier lors des stages de formation destinés à la présentation des nouveaux programmes de la classe de 3^e, vous trouverez sur Eduscol des sujets d'essai pour cette épreuve renouvelée.

L'épreuve orale d'histoire des arts est sans changement. Elle se déroule conformément aux indications de la circulaire n° 2011-189 du 3 novembre 2011, publiée au BOEN n° 41 du 10 novembre 2011. Je vous remercie par ailleurs pour l'implication forte que vous avez montrée aussi bien dans l'évaluation de l'oral d'histoire des arts que dans sa mise en œuvre tout au long de l'année scolaire.

2- Au lycée professionnel :

Dans le cadre du **parcours CAP**, la rénovation des programmes est achevée. Pour mémoire, nos programmes de CAP sont adaptés, l'épreuve se présentant sous la forme d'un CCF.

Dans le cadre du parcours du **baccalauréat professionnel**, la rénovation des programmes d'histoire, géographie et éducation civique est également effective à tous les niveaux depuis l'an dernier. Ces programmes adaptés, comme ceux du CAP se trouvent sur le site disciplinaire.

Les élèves de 1^e bac pro passent la certification complémentaire à l'écrit si la rénovation de leur filière s'est faite sous la forme d'un BEP intermédiaire, ou sous la forme d'un CCF à l'oral si la rénovation de leur filière s'est faite sous la forme d'un CAP.

Quant aux élèves de terminale bac pro, l'épreuve écrite est la même que celle de l'an dernier.

3- Au lycée général et technologique :

Les programmes de la classe de 1^e générale (séries L, ES et S) sont allégés pour la rentrée 2013. Les allègements ont été présentés dans le BOEN n°46 du 13 décembre 2012. Pour vous en simplifier la lecture, la version allégée et adaptée est en ligne sur le site disciplinaire. Je vous rappelle également que dans le cadre des adaptations de programme, la question n°2 du thème I de géographie est libellée comme suit :

« La région, territoire de vie, territoire aménagé – La région où est situé le lycée (étude de cas) Pour les élèves suivant un enseignement à distance, dans un établissement français à l'étranger ou dans un territoire ultramarin français n'ayant pas le statut de région, l'étude porte sur ce territoire. » Il s'agit donc d'étudier la Nouvelle-Calédonie.

Cette année, nous mettons en œuvre le nouveau programme adapté des terminales générales L et ES ainsi que le nouveau programme adapté de l'enseignement optionnel d'histoire-géographie en classe de T°S. Vous trouverez ces programmes en ligne sur le site.

Les épreuves du baccalauréat pour les trois séries ont été également rénovées. Elles sont définies dans le BOEN spécial n°7 du 6 octobre 2011 pour les T° L et ES et dans le BOEN spécial n°7 du 6 octobre 2011 pour les T°S.

Relayée par Isabelle Amiot et épaulée par des enseignants du groupe de réflexion des lycées, j'animerai une journée de formation sur ces nouveaux programmes et sur les nouvelles épreuves de T° L et ES et de T°S lors de ma première mission calédonienne.

Après les séries STI2D l'an dernier, les séries STMG et ST2S voient aussi une rénovation de leurs programmes. Pour la classe de 1° STMG et ST2S, ils entrent en vigueur dès la rentrée 2013. Ils sont encore soumis à l'expertise de l'inspection générale et de la DGESCO mais vous trouverez leur version provisoire à mettre en œuvre dès aujourd'hui sur le site disciplinaire. Le format de la nouvelle épreuve est paru au BOEN n°9 du 28 février 2013 pour la série ST2S

La formation initiale et continue :

Je vous engage fortement en ces temps de renouvellement des programmes à participer aux actions de formation qui sont mises en place.

Je profite de ce courrier et de cet espace pour remercier chaleureusement les collègues qui ont accepté d'assurer la tutelle de stagiaires, contribuant ainsi à la professionnalisation de ces jeunes enseignants.

Information et communication :

Grâce à l'action de M. Jérôme Geoffroy, notre webmestre que je remercie tout particulièrement, toutes ces informations et toutes les informations à venir sont et seront relayées par le site disciplinaire dont la richesse et le rayonnement ne cessent de croître.

Si vous souhaitez entrer en contact avec moi, mon adresse électronique est : vvette.tommasini@ac-polynesie.pf
Par courrier au Vice-Rectorat de Polynésie française :
Rue Edouard Ahnne
B.P. 1632
98 713 PAPEETE
TAHITI
Polynésie française

Mme Isabelle AMIOT peut être contactée à l'adresse de électronique suivante : lsabelle.Amiot@ac-noumea.nc ou par téléphone au 26 62 20.

Orientations de travail en histoire-géographie pour cette année scolaire :

Pour contribuer à la réussite de tous nos élèves, voici quelques grandes orientations que nous mettrons en œuvre cette année, en vous accompagnant au plus près lors des réunions d'équipe, lors des réunions d'information, lors des actions de formation et lors des visites et inspections.

Les **programmes** de nos disciplines ont été profondément rénovés pour permettre clairement la construction de situations d'apprentissage complexes et réellement formatrices pour nos élèves. Une priorité de l'action de l'inspection pédagogique est de vous guider dans l'appropriation des problématiques renouvelées de l'histoire et de la géographie, dans la mise en œuvre des démarches induites (étude de cas, entrée, sujet d'étude) et dans la conception et la mise en œuvre de situations d'apprentissage les plus efficaces possibles. Comment dans nos disciplines définir et délimiter les connaissances (repères, savoirs factuels, savoirs faire, modes de raisonnement et modes de communication) à faire acquérir aux élèves ?

Comment faire efficacement acquérir aux élèves ces connaissances ? Comment évaluer au mieux leur acquisition de ces connaissances ? Ce sont autant de questions sur lesquelles nous devons aujourd'hui nous pencher pour rendre notre enseignement formateur.

Les **examens** sont un autre axe fort. La quasi totalité des épreuves ont été transformées pour évaluer plus finement et plus complètement les compétences de nos élèves. C'est un levier que nous devons saisir pour progresser. Les premiers résultats de ces nouvelles épreuves (certification complémentaire du BEP, baccalauréat professionnel, épreuve anticipée d'histoire-géographie en 1^e S et en 1^e STI) nous montrent tout le chemin qu'il nous reste à parcourir avec nos élèves.

En effet, la mise en œuvre des **réformes** (socle commun, personnalisation des parcours) est l'occasion pour nous de réfléchir à l'évolution de nos pratiques professionnelles, notamment sur les processus d'apprentissage des élèves, sur leurs modes de raisonnement, sur l'évaluation (notamment par compétences) et sur l'accompagnement des élèves. C'est un défi que nous devons relever.

L'inspection:

Les demandes d'inspection sont à formuler rapidement, au cours du premier trimestre. Pour cela, vous pouvez utiliser la notice d'inspection que vous remplissez en début d'année scolaire. J'examinerai votre demande et j'y répondrai dans la mesure du possible.

Je rappelle aux professeurs qui recevront leur **première visite d'inspection** que la note attribuée à l'issue du concours n'est pas une note pédagogique mais une note de référence. L'évaluation chiffrée à laquelle je procède n'est pas contrainte par celle-ci. Il appartient donc à l'inspecteur pédagogique régional de situer chacun selon sa valeur professionnelle en utilisant l'éventail des notes de l'échelon concerné ; cela peut conduire à augmenter, à maintenir voire à baisser la note antérieure sans volonté de sanction à l'égard de l'enseignant.

Lors de l'inspection, je vous demande de mettre à ma disposition le cahier de textes de la classe, vos programmations et progressions, le manuel de la classe, des évaluations, des cahiers d'élèves, les documents utilisés pendant la séance.

Mme AMIOT se joint à moi pour vous souhaiter un bon courage et une bonne rentrée à tous

Yvette TOMMASINI

IA-IPR histoire et géographie

Isabelle AMIOT

CMI histoire et géographie